



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 04 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 30 juin 2016 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 4 juillet 2016 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 16

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,
MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Corinne HOFF, Gilles ZEUGMANN, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Murielle FREY, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle KAMM

Absents excusés : 3

Mme Christiane SCHEPPLER qui donne procuration à M. Claude HAULLER
M. Maximilien ZAEPFFEL qui donne procuration à M. Sébastien ROSSI
Mme Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

- | | | |
|----|---|---|
| 1 | Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30/03/2016 et du 01/06/2016 | 2 |
| 2 | Désignation du secrétaire de séance | 2 |
| 3 | Validation de l'avant-projet - Rue du Mal Foch | 2 |
| 4 | Validation de l'avant-projet - Aménagement d'un parking dans le fossé des remparts | 3 |
| 5 | Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue des Vosges - Amorce zone en INA du POS - lieu-dit MOENCHHOF | 4 |
| 6 | Personnel communal - création de grades recrutement adjoint technique | 5 |
| 7 | Demande de subvention pour valorisation du patrimoine ancien | 6 |
| 8 | Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers | 6 |
| 9 | Risques Psychosociaux | 7 |
| 10 | Plan de formation | 8 |
| 11 | Tarifs école de Musique - année scolaire 2016/2017 | 9 |

12	Organisation du Tour d'Alsace	11
13	Décision modificative n° 1 / 2016 - budget principal	11
14	Divers	13

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30/03/2016 et du 01/06/2016

Le procès-verbal du 30 mars 2016, et du 01 juin 2016 ont été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité, procède à l'adoption des deux procès-verbaux.

2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 Validation de l'avant-projet - Rue du Mal Foch

M. LEROY, bureau d'études BEREST, maître d'œuvre dans le cadre du réaménagement de la rue du Mal Foch procède à la présentation du projet de réfection de la rue du Mal FOCH qui a été établi suite à une série de réunions en concertation avec la Commission rue du Mal Foch et suite à la rencontre de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. MERCIER Patrice, de l'ATIP, notre assistant à maîtrise d'ouvrage était également présent.

Le budget global de l'opération est le suivant :

	Montant des travaux HT
<u>Partie CD 67(chaussée)</u>	
Travaux préliminaires	40 000 €
Terrassements fondations	75 000 €
Revêtements mise à niv eau	125 000 €
Sous total 1	240 000 €
<u>Partie communale</u>	
Travaux préliminaires	25 000 €
Terrassements fondations	110 000 €
Borduration	130 000 €
Assainissement pluvial	16 000€
Revêtements (enrobés, pavés)	260 000 €
Marquage et signalisation	17 000 €

Mobilier et espaces verts	132 000 €
Eclairage	270 000 €
Sous-total 2	960 000 €
Total HT	1 200 000 €

Ce chiffrage est fait sous réserve de la validation de la prise en charge de la chaussée par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le projet en l'état.

Une réunion publique est organisée le 6 juillet 2016 pour présenter le projet.

L'avant-projet définitif sera au soumis au Conseil municipal avant de lancer les consultations (octobre/novembre).

Les travaux de voirie démarreront au printemps 2017.

Les travaux de réfection des réseaux eau et assainissement démarreront à l'automne.

4 Validation de l'avant-projet - Aménagement d'un parking dans le fossé des remparts

M. le Maire informe le Conseil municipal avoir rencontré Mme Malory CHERY, Architecte des Bâtiments de France à plusieurs reprises pour ce dossier afin de négocier sa faisabilité, car elle était au départ complètement opposée à ce projet.

Le projet a donc suite de multiples négociations évolué vers un aménagement enherbé et réversible du fossé des remparts en parking.

Le bureau d'études SETUI indique que ce seront des modules alvéolaires en gazonnés qui seront mis en œuvre dans ce projet.

L'avant-projet de cet aménagement se détaille comme suit :

	<i>Ht</i>	<i>tva</i>	<i>ttc</i>
Aménagement du parking :			
Parking	181 692,00 €	36 338,40 €	218 030,40 €
Eclairage public	29 614,65 €	5 922,93 €	35 537,58 €
		Sous-total	253 567,98 €
Réfection des trottoirs aux abords du fossé			
Trottoirs	35 390,50 €	7 078,10 €	42 468,60 €
Trottoirs			
- Eaux pluviales	4 774,00 €	954,80 €	5 728,80 €
		Sous-total	48 197,40 €
Réfection du Mur des Remparts			
*Maçonneries	66 875,00 €	13 375,00 €	80 250,00 €
TOTAL GENERAL	318 346,15 €	63 669,23 €	382 015,38 €

Une ligne de 160 000 € a été prévue au budget pour l'aménagement du fossé des remparts (travaux et mission de maîtrise d'œuvre s'élevant à 9000 € TTC°).

Une décision modificative sera à prendre pour ajuster le budget. (Cf. point 13)

Le Conseil municipal, après délibération et vote,

- Valide l'avant-projet détaillé,
- Autorise le Maire à lancer les consultations pour l'aménagement du parking et des trottoirs

La réfection du mur nécessite un accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui a été rencontrée sur place. Les travaux de réfection du mur pourront s'échelonner sur plusieurs années.

5 Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue des Vosges - Amorce zone en INA du POS - lieu-dit MOENCHHOF

Vu la délibération de principe du Conseil municipal en date du 22 octobre 2013 instituant le taux de taxe d'aménagement majorée sur le territoire communal ;

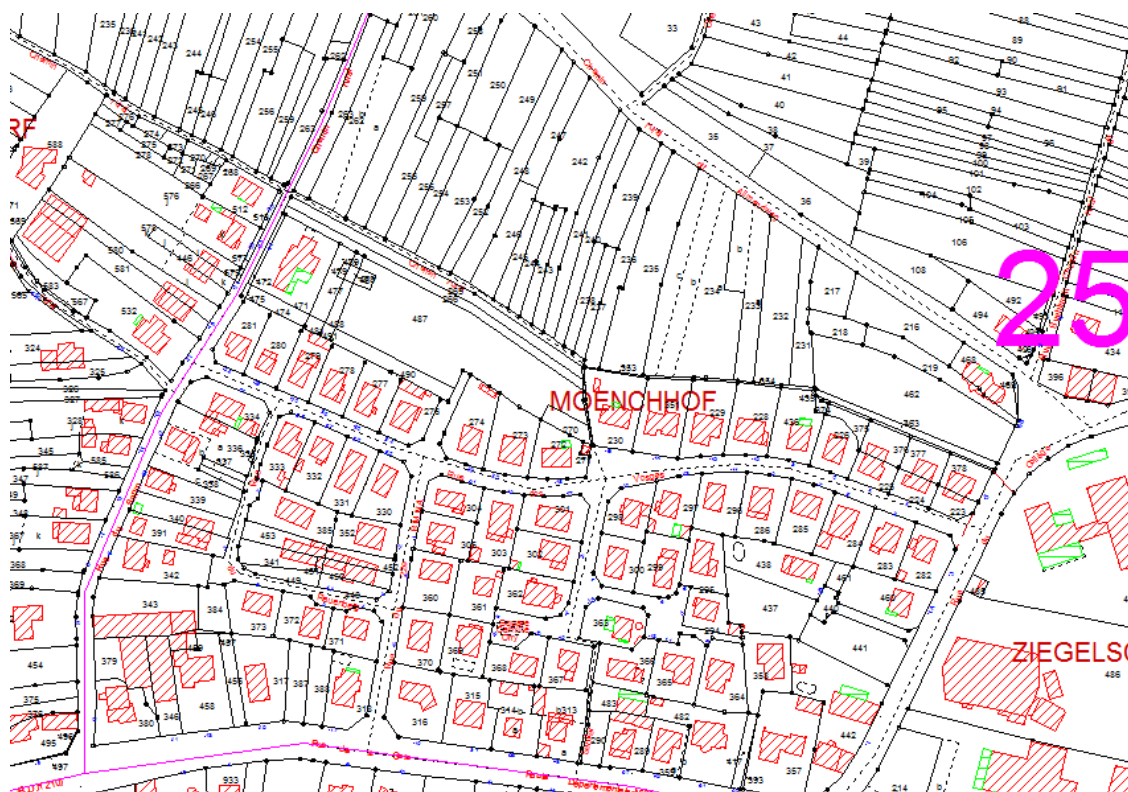
Vu la délibération spécifique du Conseil municipal du 22 octobre 2013 instituant une taxe d'aménagement spécifique de 5 % en zone INA1 - lieu-dit Moenchhof ;

Considérant que les propriétaires de l'emprise - les conjoints GISSELBRECHT Alexis, Aurore Gilbert et Jocelyne, née FREYERMUTH, se sont engagés à aménager la parcelle en zone dans un délai proche ;

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 21 juin 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et vote

- Décide la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 30 mètres linéaires pour un montant de 5 988 €TTC.
- Décide de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une longueur d'environ 30 ml pour un coût de 6 636€ TTC
- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées
- S'engage à payer au SDEA les travaux y compris le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre après achèvement des travaux



6 Personnel communal - création de grades recrutement adjoint technique

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2,

Vu le tableau des emplois,

Suite à la demande de mutation d'un agent technique de 2^{ème} classe à temps complet au 01.09.2016, et afin de pouvoir anticiper les recrutements de son successeur,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs, en raison de ce recrutement,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent en milieu rural, aux grades suivants :

- Adjoint technique de 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- Agent de maîtrise

à temps complet , à compter du 01.08.2016

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-2

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de :

- Adjoint technique de 1ere classe
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Agent de maîtrise

Les candidats devront justifier du concours requis, ou d'expérience professionnelle.

Les grades non requis seront supprimés par voie de délibération à l'issue du recrutement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

7 Demande de subvention pour valorisation du patrimoine ancien

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative réunie le 29 juin 2016,
Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes pour les travaux de valorisation du patrimoine (maisons datant d'avant 1900), en complément des subventions versées par le Conseil départemental :

- A MAFFEI /SCHWARTZ Robert et Karine - 4 route de Blienschwiller - DAMBACH-LA-VILLE : 357,50 € pour des travaux de couverture.

8 Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers

Les sections locales des sapeurs-pompiers peuvent adhérer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. A l'instar de beaucoup d'autres communes, il est d'usage à Dambach-la-Ville de prendre à charge de la Commune la cotisation à ces deux organismes. Cette cotisation comprend également l'assurance des pompiers hors champ opérationnel.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
décide,

- de prendre à charge de la Commune la cotisation de la section locale des sapeurs-pompiers à l'UDSP du Bas-Rhin et à la FNSPF et de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dambach-la-Ville une subvention de 749,80 euros pour l'exercice 2016, imputée au compte 6574 du budget principal.

9 Risques Psychosociaux

Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que le CHSCT souhaite qu'un diagnostic soit mené en amont du groupement de commandes passé par le CDG67;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge le Maire de mener un diagnostic des risques psychosociaux ;

Autorise le Maire à donner suite à la proposition du CHSCT de mandater un expert pour réaliser une étude ;

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif. Une enveloppe de 5000 € HT est prévue pour étude (soit 6000 € TTC au maximum).

10 Plan de formation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

Que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu, qu'il est une obligation légale,

Que par la réflexion qu'il impose, le plan de formation permet :

- d'anticiper le développement de la structure,
- d'améliorer ses compétences et son efficacité,
- d'encadrer, d'évaluer les actions de formation.

Considérant que le plan de formation porte sur les prévisions concernant les actions de formations suivantes :

Formation obligatoire

- formation d'intégration : tous cadres d'emploi / 5 jours (avant titularisation), dans l'année suivant la nomination
- formation de professionnalisation : 3 à 10 jours par période de 5 ans (selon statuts particuliers)

Formation professionnelle tout au long de la vie

- formation de perfectionnement,
- formation de préparation aux concours et examens professionnels,
- formation personnelle

DIF (Droit Individuel à la Formation) : 20 heures par an et par agent, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

Les formations qui peuvent être demandées au titre du DIF sont les formations de perfectionnement et de préparation aux concours et examens professionnels inscrites au plan de formations personnelles ainsi que les formations de lutte contre l'illettrisme.

L'ensemble des formations sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

Considérant que les besoins de formations ont été recensés au sein de chaque service et les réponses à ces besoins ont été recensées par le responsable Ressources Humaines,

Que l'ensemble a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion,

Que les formations sont assurées majoritairement par le CNFPT,

Qu'il reviendra à l'agent concerné de solliciter auprès de la mairie le bulletin d'inscription,

Que les coûts de formations pour l'agent sont pris en charge, par la commune lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT : allocation formation au titre du DIF lorsque la formation s'effectue en dehors du temps de travail (ex : ATSEM), indemnités de mission pour la prise en charge du ou des repas et de ou des nuitées, indemnités kilométriques (péage, stationnement et autres) et autres indemnités,

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de formation pour les années 2016-2018 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

11 Tarifs école de Musique - année scolaire 2016/2017

Pour mémoire tarifs de l'année 2015/2016

▪ Une cotisation annuelle obligatoire de 15 € par élève (droits d'inscription, frais de gestion et photocopies...)

▪ Un écolage trimestriel aux tarifs de :

	1 ^{er} enfant 1 ^{ère} activité	2 ^{ème} enfant 2 ^{ème} activité	3 ^{ème} enfant 3 ^{ème} activité
EVEIL MUSICAL (6 - 7 ans)	35 € 31 €	29 €	
FORMATION MUSICALE	85 €	78 €	72 €
(membres extérieurs)	101 €	93 €	88 €
FORMATION INSTRUMENTALE	140 €	123 €	113 €
(membres extérieurs)	173 €	159 €	148 €
ATELIERS	40 €	15 €	10 €
(membres extérieurs)	50 €	20 €	15 €
ENSEMBLES MUSICAUX	Gratuit		
(chorales, orchestre de l'école, stages musicaux)			

Sur proposition du Directeur de l'Ecole de Musique,
Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- décide de valider les tarifs qui suivent pour l'année 2016 - 2017 :

Les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique comprennent :			
a) - Une cotisation annuelle obligatoire de 15 € par élèves (droits d'inscription, frais de gestion et photocopies...)			
b) - Un écolage trimestriel dont voici les tarifs :			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème}
enfant			
	1 ^{ère} activité	2 ^{ème} activité	3 ^{ème}
activité			
FORMATION MUSICALE (seule)	85 €	78 €	72 €
(membres extérieurs)	101 €	93 €	88 €
FORMATION INSTRUMENTALE	140 €	123 €	113 €
(membres extérieurs)	173 €	159 €	148 €
ATELIERS INSTRUMENTAUX	40 €	15 €	10 €
(membres extérieurs)	50 €	20 €	15 €
ACTIVITES EXONEREES DE FRAIS D'ECOLAGE :			
-	Stages « Petit Orchestre » durant les petite vacances (sauf Noël)		
-	EVEIL MUSICAL (5 - 7 ans)		

Les tarifs de la chorale des enfants ainsi que de l'atelier le Bien Etre par le Chant ne sont pas encore adoptés, ils feront l'objet d'une validation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Il est rappelé que suite à la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2009, et afin d'encourager la participation et l'adhésion des jeunes de moins de 18 ans, dans les associations et sociétés de Musique locales, la Commune prend en charge un trimestre d'écolage pour les jeunes membres d'une association instrumentale (Chorale paroissiale, ensemble des « Joyeux vigneron », fanfare des pompiers...). Un autre trimestre d'écolage est pris en charge par l'Association.

Sauf circonstances exceptionnelles, les inscriptions sont annuelles et ne peuvent être abandonnées (voir règlement intérieur).

12 Organisation du Tour d'Alsace

L'adjoint Philippe SCHUHLER informe le Conseil Municipal que le Tour d'Alsace sera de passage dans la Commune le Dimanche 31 juillet 2016.

Il s'agit d'assurer une permanence aux heures de passage de la course, pour fermer à la circulation les rues débouchant sur le passage des cyclistes.

Les cyclistes viendront de Blienschwiller et se rendront à Scherwiller, le long de la RD 35, de 14H30 à 14H45.

L'Amicale des pompiers de Dambach-La-Ville sera sollicitée pour aider le Conseil municipal à sécuriser la Commune.

	Carrefours à sécuriser	Personnes en charge de la sécurisation
1	Carrefour rue Notre Dame / route de Blienschwiller	
2	Carrefour Berggasse / route de Blienschwiller	
3	Carrefour parking des Charpentiers / route de Blienschwiller	Gilles ZEUGMANN
4	Carrefour rue du Gal de Gaulle / rue Mal Foch	
5	Carrefour rue Gal Braun / rue Mal Foch	P. SCHUHLER
6	Carrefour rue des Ours / rue Mal Foch	A. SCHUHLER
7	Carrefour rue de la Paix / rue du Mal Foch	P. OSER
8	Carrefour rue Théophile Bader / rue Mal Foch	S. LEISER
9	Carrefour rue de la Gare / rue du Mal Foch	C. SCHEPPLER / P. SCHEPPLER
10	Carrefour rue du Bernstein / rte du Vin	Estelle KAMM
11	Carrefour rue Clémenceau / rte du Vin	Estelle KAMM
12	Carrefour rue Maymatt / rte du Vin	S. ROSSI
13	Carrefour rue du Vignoble / rte du Vin	Marlène GUNTZ
14	Carrefour chemin rural dit Schlettstadterweg / rte du Vin	J. GLEITZ
15	Carrefour rue de Dieffenthal / rte du Vin	M. ZAEPPFEL

13 Décision modificative n° 1 / 2016 - budget principal

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide de valider les décisions modificatives qui suivent :

- Une notification concernant la cotisation de la Commune au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) est arrivé le 16 juin 2016 en mairie. La Commune doit cotiser pour la 1^{ère} fois à ce fonds (comme tous les membres de la Communauté de Communes Barr Bernstein).

Le montant de la cotisation 2016 s'élève à 3 985 €. Aucune somme n'avait été prévue au budget.

- Etude sur les risques psychosociaux : CF point 9 de la présente séance du Conseil Municipal
Une somme de 3 000 € est budgétée en fonctionnement sur le c/617 - études recherches - qu'il s'agit de majorer.
- Rue des Vosges - amorce lieu-dit Moenchhof - aucune somme n'avait été prévue au budget pour régler la réalisation de cette amorce. (CF. point 5)
Une opération spécifique est créée : opération 79 - amorce lieu-dit Moenchhof

- Plan de circulation : crédits à prévoir pour effectuer des levés topographiques des rues concernées par le plan de circulation à mettre en œuvre : 4200 €
- Aménagement d'un parking dans le fossé des remparts : 232 000 € à raison de 81 000 € pour la réfection du mur des remparts, 49 000 € pour la réfection des réseaux d'éclairage public et des trottoirs,

section de fonctionnement- Dépenses	Prévision		Crédits 2016
	budgétaire 16	Décision modificative n°1	
C/022 - dépenses imprévues fonctionnement	30 501,00	- 6 985,00	23 516,00
Dépenses de FPIC – C/ 637 (autres impôts et taxes)	0	3 985,00	3985,00
Etude sur les risques psychosociaux – c/617	3 000,00	3 000,00	6 000,00
Total		-	

section d'investissement - Dépenses	Prévision		Crédits 2016
	budgétaire 16	Décision modificative n°1	
C/020 - dépenses imprévues investissement	34 586,80	- 17 200,00	17 386,80
C/21531 opération 79 Amorces Lieudit Moenchhof - rue des Vosges	0	13 000,00	13 000,00
C/2031 - opération 78 Plan de circulation - centre ville - Etude Levés topographique		4 200,00	4 200,00
C/2151 opération 42 rue du Mal Foch	400 000,00	- 232 000,00	168 000,00
C/2128 opération 106 – aménagement parking fossé des remparts	160 000,00	102 000,00	262 000,00
Réfection Mur du rempart C/2138 op 106		81 000,00	81 000,00
Réfection des trottoirs et Eclairage Public – C/2151 op 106		49 000,00	49 000,00

14 Divers

a) Message de Mme Christiane SCHEPPLER, ancienne Directrice de l'Ecole Maternelle :

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un message de Christiane SCHEPPLER qui est absente ce soir :

« Je remercie la municipalité pour le cadeau offert lors de l'hommage « surprise » qui m'a été fait lors de la fête scolaire de l'école maternelle. Durant 22 années, avec les équipes successives, collègues enseignants et ATSEM, avec le soutien permanent des différentes municipalités, nous avons pu dispenser aux enfants de notre village un enseignement de qualité dans une école très bien entretenue et très bien équipée. Grand merci à tous. ».

b) Cimetière :

- ♦ Aménagement d'un second columbarium au cimetière

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après consultation la proposition de l'entreprise SPAHN de Dambach-La-Ville a été retenue pour la transformation d'un mur en grès en un second columbarium au coût de 17 500 € HT (soit 21 000 € TTC).

Les travaux devraient être réalisés au cours de l'été.

- ♦ Opération de reprise de concessions échues

L'opération de reprise des concessions échues a été confiée à l'entreprise COSSUTA de Barr et est actuellement en cours.

Coût de l'opération : 6864 €TTC (+ pompes funèbres 1612 € TTC)

c) Nids de poules :

L'entreprise VOGEL a été missionnée pour le rebouchage de nids de poules sur l'ensemble des voies de la Commune POUR 8200 € HT ;

d) Réfection des fontaines :

L'entreprise VOGEL a été missionnée pour des travaux de mis en place de regards et de gaines pour la fontaine au carrefour de la rue Clémenceau et de la rue Irma Mersiol Burrus : coût 6 600 € HT

Mise en place d'un circuit fermé :

Un essai sera effectué avec EVAC'EAU pour tester un circuit fermé sur 1 fontaine pour 3600 € HT, avec branchement sur l'éclairage public.

e) Inauguration de la chapelle de la Vierge : elle aura lieu le dimanche 18 septembre 2016 au matin

f) Installation des gens du voyage le vendredi 1er juillet 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté des gens du voyage arrivée le 01/07/2016 est installée jusqu'au 17 juillet 2016. Elle est composée d'une centaine de caravanes. Le maire a rencontré le médiateur des gens du voyage le samedi 02.07.2016.

Un bilan sera effectué le vendredi 8 juillet 2016 pour voir si les infrastructures ne sont pas endommagées.

g) Manque de places au périscolaire

Le Maire informe le Conseil municipal du fait que le périscolaire de Dambach-La-Ville est saturé malgré la solution trouvée l'an passé pour vingtaine de places supplémentaires.

Actuellement il permet d'accueillir à midi 40 enfants à Dambach-La-Ville et 20 à Dieffenthal dans le cadre du RPI.

Les parents d'élèves se sont mobilisés et ont organisé une réunion qui a lieu ce soir dans le cadre de l'association DECOLLE.

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER

Annexe 1 à la séance du Conseil municipal du 04.07.2016

Plan de formation du personnel Communal Années 2016 à 2018

Formations proposées pour la période 2016-2018		
Programme et objectifs de la formation	Durée - Lieu - Organisme	Statu
Personnel Administratif		
rédacteur principal de 1ère classe, Secrétaire Générale		
<p>Les aspects réglementaires du recrutement des agents territoriaux <i>Objectifs</i> : Connaître et maîtriser le cadre législatif et réglementaire de recrutement dans la fonction publique territoriale</p>	<p>2 jours, CNFPT Lingolsheim ou Colmar Code : C2025</p>	
<p>Animer et encadrer une équipe au quotidien <i>Objectifs</i> : Repérer les éléments clés pour adapter ses actes de management aux situations et aux collaborateurs. Disposer des outils et méthodes pour accompagner individuellement et collectivement les agents de son équipe. Prendre du recul pour faire évoluer ses pratiques managériales.</p>	<p>CNFPT STRASBOURG SXYB3 3 jours</p>	
<p>Le FCTVA <i>Objectif</i> : Découvrir la réglementation relative au FCTVA.</p>	<p>CNFPT - Colmar – 1 jour F3016</p>	
<p>Les entretiens professionnels pour les évaluateurs <i>Objectifs</i> : Connaître le cadre légal et réglementaire de l'entretien professionnel. Connaître l'intérêt de la fiche de poste et en maîtriser les fondamentaux. Maîtriser l'entretien professionnel. Etre capable de définir les Objectifs du collaborateur. Etre capable d'évaluer la valeur professionnelle du collaborateur. Etre sensibilisé à la dimension relationnelle et affective de l'entretien. Etre sensible à l'évolution de la fonction managériale d'encadrant N+1. Vivre ou observer au moins un situation d'entretien professionnel</p>	<p>CNFPT - Sélestat – 2 jours, 28 et 29 janvier 2016</p>	
<p>La gestion du temps de travail : réglementation et application <i>Objectifs</i> : Etre capable d'appliquer la réglementation du temps de travail et d'en appréhender les conséquences organisationnelles</p>	<p>CNFPT – 3 jours COLMAR – 12 au 14/09/16 SXHRA</p>	
<p>La dématérialisation dans le secteur public local <i>Objectifs</i> : Maîtriser les différentes notions relatives à l'environnement de travail en mode dématérialisé (le contexte, le fonctionnement en mode PES et Guichet XML, la dématérialisation des pièces comptables, la gestion des pièces justificatives dématérialisées, la récupération et l'exploitation des acquis, ...) Forme les acteurs de terrain aux méthodes et outils utilisés dans un contexte de dématérialisation globale</p>	<p>SXDM020 1 jour Strasbourg 22/01/2016</p>	

<p>Hsst : responsabilités de la collectivité dans la mise en œuvre des textes réglementaires <i>Objectifs</i> : Identifier les obligations de sécurité et de résultat. Analyser les éléments pour mener une politique d'hygiène, de sécurité et de santé efficace et conforme à la réglementation. - expliciter le rôle et le fonctionnement des CHSCT.</p>	<p>1 jour SX609 - CNFPT</p>	
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>	<p>SX 40 T – CNFPT - COLMAR – 1 jour 17/03/2016</p>	
<p>Sensibilisation aux risques psychosociaux <i>Objectifs</i> : Identifier les différents types de risques psychosociaux (RPS) et leurs impacts sur la santé. - S'approprier un langage commun sur le sujet des RPS. - Identifier les personnes ressources pour agir. - Repérer comment réagir : alerter pour soi et pour les autres.</p>		
<p>adjoint administratif de 1ère classe, Accueil du public / Etat civil / Urbanisme/cimetière</p>		
<p>Accueil physique et téléphonique en collectivités locales <i>Objectifs</i> : Identifier les enjeux de la fonction accueil au service de sa collectivité et des usagers. S'approprier les rôles et missions du chargé d'accueil. Utiliser des méthodes et outils pour un accueil physique et téléphonique efficace et de qualité.</p>	<p>CNFPT – 4 jours SX2A2 Strasbourg 7 mars au 31 mars 2016</p>	
<p>Les actes de l'état civil : perfectionnement, les concessions funéraires <i>Objectifs</i> : Mettre à jour ses connaissances sur le régime juridique des concessions funéraires. - Répondre aux questions concrètes qui se posent dans la gestion de concessions funéraires d'un cimetière communal.</p>		
<p>La gestion de la liste électorale <i>Objectifs</i>: Maîtriser les différentes formalités aboutissant à l'établissement des listes électorales. Connaître les principes qui régissent l'accès, la communication et l'utilisation des listes électorales.</p>		
<p>Formation d'intégration <i>Objectifs</i> : Se situer en tant qu'acteur du service public local, et d'acquérir notamment des repères sur son environnement professionnel, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics... ; S'approprier les enjeux de la prévention pour être acteur de la santé et de la sécurité au travail, et repérer le rôle spécifique des agents chargés de leur respect et de leur mise en oeuvre... ; Se situer en tant qu'agent de la fonction publique territoriale, et de comprendre notamment ses droits et obligations, les mécanismes d'évolution dans la FPT... ; Identifier le système de formation de la fonction publique territoriale, et de repérer ainsi les enjeux, les acteurs, les dispositifs et les outils au service de la formation, les mécanismes de déroulement de carrière...</p>		

Adjoint administratif de 1ère classe, Comptabilité		
<p>Découverte des grands principes de la commande publique <i>Objectif</i> : -Acquérir le vocabulaire,- Connaître les acteurs,- Distinguer les grandes catégories d'achats (une vision globale, une culture professionnelle).</p>	CNFPT, C2052	
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>	CNFPT, SX609	
Personnel Techniques		
Adjoint technique territorial de 2ème classe		
<p>Formation de préparation à l'habilitation électrique b1 b1v b2 b2v br bc <i>Objectifs</i> : Etre capable d'assurer des travaux, des opérations, des dépannages, des mesures et des essais d'ordre électrique en basse tension en sécurité sur des ouvrages électriques.</p>		
<p>Recyclage du personnel électricien habilité – habilitation électrique valable jusqu'en décembre 2016 <i>Objectifs</i> : Recyclage du personnel électricien habilité Chargé de travaux (B2-B2V), chargé de consignation (BC), chargé d'opération (BR). Concerne tout agent électricien désigné par sa collectivité pour assurer la direction opérationnelle des travaux et chargé de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité pour assurer la sienne ou celle des autres et pour le BC, agent effectuant tout ou partie de la consignation électrique d'un ouvrage</p>		
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> :Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>		
<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>		
Adjoint technique territorial de 2ème classe		
<p>Le cadre réglementaire d'activité des agents de surveillance de la voie publique lié au stationnement et aux arrêts <i>Objectifs</i> : Connaître les réglementations relatives au stationnement. - Maîtriser la procédure à mettre en oeuvre lors d'une infraction. Contenu : - Le cadre juridique professionnel des ASVP. - Les pouvoirs de police du maire en la matière. - La police municipale : organisation et missions. - Les réglementations relatives au stationnement. - Le relevé des infractions. - La rédaction des procès verbaux. - Le comportement professionnel</p>	CNFPT – Besançon – 3 jours - P22 FV	
<p>L'accueil et l'information des usagers par l'agent de surveillance de la voie publique <i>Objectifs</i> : Savoir adopter les comportements professionnels adaptés sur la voie publique.</p>		

<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	<p>Eugène formation en intra</p>	
<p>Devenir sauveteuse/sauveteur secouriste du travail <i>Objectifs</i>: Intervenir rapidement en cas d'accident en évitant un sur-accident pour soi et les autres, en maintenant en vie une victime sans aggraver son état jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés, . en moins de trois minutes, avec le matériel à disposition.</p>		
<p>Formation d'intégration <i>Objectifs</i> : Se situer en tant qu'acteur du service public local, et d'acquérir notamment des repères sur son environnement professionnel, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics... ; S'approprier les enjeux de la prévention pour être acteur de la santé et de la sécurité au travail, et repérer le rôle spécifique des agents chargés de leur respect et de leur mise en oeuvre... ; Se situer en tant qu'agent de la fonction publique territoriale, et de comprendre notamment ses droits et obligations, les mécanismes d'évolution dans la FPT... ; Identifier le système de formation de la fonction publique territoriale, et de repérer ainsi les enjeux, les acteurs, les dispositifs et les outils au service de la formation, les mécanismes de déroulement de carrière...</p>		
<p>Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique <i>Objectifs</i> : Participer au projet de prévention des risques liés à l'activité physique de sa collectivité. Contenu et objectifs : - Place de l'activité physique au travail. - Nature et importance des accidents et maladies professionnelles. - Enjeux de la prévention. - Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé. - Repérage des situations pouvant nuire à la santé. - Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail. - Aides techniques à la manutention. - Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.</p>	<p>CNFPT - 2 jours 2017 ou 2018 - Code : SX608</p>	
<p>Manipulation et branchement d'une installation lumière <i>Objectif</i> : Mettre en œuvre une installation lumière simple, de l'alimentation des gradateurs jusqu'au câblage des projecteurs : alimentation électrique, branchement du jeu d'orgues aux gradateurs, utilisation et réglage des projecteurs.</p>	<p>ACA – 2jours 2016, Sélestat</p>	
<p>Robert ERLNBACH, adjoint technique territorial de 2ème classe</p>		
<p>Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique <i>Objectifs</i> : Place de l'activité physique au travail. Nature et importance des accidents et maladies professionnelles. Enjeux de la prévention. Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé. Repérage des situations pouvant nuire à la santé. Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail. Aides techniques à la manutention. Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.</p>	<p>CNFPT - 2 jours - Code : SX608</p>	

<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	Eugène formation en intra	
agent de maîtrise		
<p>Recyclage du personnel électricien habilité – habilitation électrique valable jusqu'en décembre 2016 Recyclage du personnel électricien habilité Chargé de travaux (B2-B2V), chargé de consignation (BC), chargé d'opération (BR). Concerne tout agent électricien désigné par sa collectivité pour assurer la direction opérationnelle des travaux et chargé de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité pour assurer la sienne ou celle des autres et pour le BC, agent effectuant tout ou partie de la consignation électrique d'un ouvrage</p>	EUGENE - Châtenois 1,5 JOURS 2016 + 2018	
<p>Entretien de la signalisation permanente et des équipements de voirie : <i>Objectifs</i> : Savoir intervenir sur la signalisation verticale. - Savoir intervenir sur la signalisation horizontale. - Savoir intervenir sur les équipements de la voirie en milieu urbain.</p>	CNFPT – SX2QL STRASBOURG 3 JOURS 19-21 OCTOBRE 2016 STRASBOURG	
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>	1 jour SX609 - CNFPT	
<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	Eugène formation en intra	
adjoint technique territorial de 2ème classe		
<p>CACES PEMP valide jusqu'au 27/10/2016 <i>Objectif</i> : Mettre à niveau les connaissances théoriques et pratiques lors de la formation Caces PEMP</p>	EUGENE - CHATENOIS 2 jours	
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>	1 jour SX609 - CNFPT	
<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	Eugène formation en intra	
<p>L'entretien des tronçonneuses. <i>Objectif</i> : Assurer la réparation et l'entretien des tronçonneuses. Démontage et remontage du guide-chaîne. - Réglage de la tension de la chaîne. - Entretien du filtre à air. - Réglage du carburateur. - Entretien du lanceur. - Affûtage de la chaîne</p>		
Michel Justin, technicien responsable des services techniques et agent de prévention		

Formation continue à la prise de fonctions des Assistants de prévention <i>Objectif</i> : Améliorer ses pratiques dans le cadre de la mission d'assistant de prévention	Code sx810 - CNFPT 2 JOURS /AN	
Connaissances et obligations liées aux équipements de protections individuelles <i>Objectif</i> : Connaitre la réglementation relative aux équipements de protection individuelle (EPI) et leurs conditions d'utilisation, d'entretien et d'élimination.	CNFPT 1 jour – Lingolsheim C4030	
Conduite en situations difficiles (hivernales route glissante) <i>Objectifs</i> : A partir de mise en situation sur le véhicule de service, prendre conscience des risques encourus sur routes glissantes afin de réduire le nombre d'accidents routiers professionnels.	Q8021 CNFPT - Châtenois 2 jours	
Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.	1 jour SX609 - CNFPT	
Mickaël WOLFF, adjoint technique territorial principal de 2ème classe		
CACES PEMP valide jusqu'au 27/10/2016 <i>Objectif</i> : Mettre à niveau les connaissances théoriques et pratiques lors de la formation Caces PEMP	EUGENE - Châtenois	
L'entretien des tronçonneuses. <i>Objectif</i> : Assurer la réparation et l'entretien des tronçonneuses. Démontage et remontage du guide-chaîne. - Réglage de la tension de la chaîne. - Entretien du filtre à air. - Réglage du carburateur. - Entretien du lanceur. - Affûtage de la chaîne	Q6071 - COLMAR 1 jour	
Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP <i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.	1 jour SX609 - CNFPT	
Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux	Eugène formation en intra	
Personnel des écoles		
agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		
Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux <i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.	Eugène formation en intra	
Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique <i>Objectif</i> : Participer au projet de prévention des risques liés à l'activité physique de sa collectivité.	CNFPT 2 jours Code : SX608	
agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		

<p>Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique</p> <p><i>Objectifs</i> : Place de l'activité physique au travail. - Nature et importance des accidents et maladies professionnelles. - Enjeux de la prévention. - Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé. - Repérage des situations pouvant nuire à la santé. - Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail. - Aides techniques à la manutention. - Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.</p>	CNFPT 2 jours Code : SX608	
<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux</p> <p><i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	Eugène formation en intra	
Personnel entretien des bâtiments		
, adjoints techniques territoriaux de 2 ème classe x 3		
<p>Utilisateurs d'échelles, d'escabeaux</p> <p><i>Objectifs</i> : Avoir été sensibilisé aux principales règles de sécurité lorsque l'on doit effectuer des travaux en hauteur. - Connaître les différents équipements de sécurité et maîtriser les techniques d'utilisation d'échelles mobiles, plates-formes et escabeaux.</p>	Eugène formation en intra	
<p>Techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires</p> <p><i>Objectif</i> : Effectuer le nettoyage des locaux sanitaires dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.</p>	I1Q07 - CNFPT 1 jour	
<p>Maintien et actualisation des compétences des acteurs PRAP</p> <p><i>Objectifs</i> : Actualiser ses compétences d'acteurs en prévention des risques liés à l'activité physique.</p>	CNFPT SX609 – 1 jour	
Personnel bibliothèque		
assistante de conservation		
<p>Supports d'animation et petite enfance</p> <p><i>Objectifs</i> : Découvrir et pouvoir utiliser un certain nombre de supports d'animation à destination des tout-petits</p>	Bibliothèque Départementale 23/01/2016 - Barr 0,5 jour	
<p>Animation de goûters philo</p> <p><i>Objectifs</i> : Savoir organiser un " goûter philo " pour des enfants selon leur tranche d'âge (4/6 ans ou 7/10 ans) afin de leur permettre de nourrir leur réflexion.</p>	CNFPT - N3075 2 jours à Colmar 01 et 02/12/2016	Inscrite
<p>Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique</p> <p><i>Objectifs</i> : Place de l'activité physique au travail. - Nature et importance des accidents et maladies professionnelles. - Enjeux de la prévention. - Sollicitations de l'appareil locomoteur et atteintes à la santé. - Repérage des situations pouvant nuire à la santé. - Recherche et formulation d'améliorations des situations de travail. - Aides techniques à la manutention. - Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.</p>	CNFPT - 2017 2 jours Code : SX608	

<p>Techniques de lecture à voix haute <i>Objectif</i> : Etre capable de mener une séance de lecture à voix haute devant un public d'enfants et d'adultes. - Choisir un texte en fonction de son public. - Elaborer une technique de préparation d'un texte avant sa lecture. - Etre à l'aise (audible et agréable) devant son public, oralement, corporellement. - Trouver la bonne mesure pour donner du relief au texte et renouveler sans cesse l'attention. - Créer une complicité entre le lecteur et l'auditeur.</p>	<p>CNFPT – COLMAR – 2 jours – N2036</p>	
<p>Formation à définir selon proposition de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin</p>	<p>2017 - 2018 1 jour</p>	
<p>Rencontre des directeurs de médiathèque</p>	<p>BDBR- 1jour/an – Truchtersheim</p>	